

Paris, le 20 octobre 2017

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'Air Liquide soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa démarche de responsabilité et de développement durable, ses opérations et de les faire progresser dans les pays où nous sommes présents. Nous ferons également en sorte de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, comme les objectifs du millénaire pour le développement. Air Liquide fera part de son soutien aux dix principes du Global Compact sur son site Internet.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est une publication annuelle décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration de ces dix principes. Nous nous engageons donc à publier ces progrès dans un délai d'un an à compter de notre adhésion et par la suite annuellement. Cette communication sera réalisée à travers le rapport de Responsabilité et de Développement Durable du Groupe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes respectueux sentiments



Benoît Potier

Mr. Antonio Guterres
Secretary General
United Nations
New York NY 10017
USA